

## Déclaration de Montpellier sur la Biodiversité dans la Méditerranée

Nous, représentants des gouvernements nationaux, sous-nationaux<sup>1</sup> et locaux, organisations non-gouvernementales, et autres décisionnaires clés du Bassin Méditerranéen, accueillons avec satisfaction et félicitons l'initiative de la ville de Montpellier d'accueillir les ateliers régionaux méditerranéens pour les stratégies nationales et plans d'action pour la biodiversité, et le réseau méditerranéen des villes et autorités locales pour la biodiversité, en partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique et ICLEI – Gouvernements Locaux pour la Durabilité, du 17 au 20 janvier 2012. Nous sommes conscients que les gouvernements locaux et sous-nationaux jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire, dans l'utilisation durable, la valorisation, la conservation et la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques, même si leur rôle est limité dans les processus internationaux de coopération au développement.

### *Nous reconnaissons :*

La richesse exceptionnelle de la biodiversité du Bassin Méditerranéen et son rôle dans l'approvisionnement en service écosystémique et leur régulation qui augmente la sécurité alimentaire, hydrique et de l'énergie, contribue à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique et améliore la santé humaine dont dépend la prospérité de la région ;

L'ampleur des menaces sur les services écosystémiques causées par l'augmentation des pressions anthropiques et climatiques dans la région ;

Les acquis, le potentiel important et la responsabilité des villes méditerranéennes, des gouvernements locaux et sous-nationaux, comme moteurs de changement, pour faire face efficacement à l'érosion de la biodiversité ;

L'importance et la nécessité d'une approche participative comme moyen le plus sûr de stopper la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans la région méditerranéenne ;

L'opportunité de mobiliser et conforter une dynamique, en s'appuyant sur les déclarations déjà existantes de Curitiba, Erfurt, Durban, Nagoya et Bonn<sup>2</sup>, ainsi que sur les initiatives en cours

---

<sup>1</sup> L'expression « sous national » inclut les gouvernements régionaux

<sup>2</sup> DECLARATION DE CURITIBA SUR LES VILLES ET LA BIODIVERSITE (en ligne):  
<http://www.cbd.int/doc/meetings/biodiv/mayors-01/mayors-01-declaration-en.pdf> ;

L'APPEL A ACTION DE BONN VILLES ET BIODIVERSITE (en ligne):  
[http://www.iclei.org/fileadmin/template/project\\_templates/LABbonn2008/user\\_upload/Press/BonnCall\\_FINAL\\_29May08.pdf](http://www.iclei.org/fileadmin/template/project_templates/LABbonn2008/user_upload/Press/BonnCall_FINAL_29May08.pdf) ;

DECLARATION D'ERFURT, URBIO 2008 (on line): [http://www.fh-erfurt.de/urbio/httpdocs/content/ErfurtDeclaration\\_Eng.php](http://www.fh-erfurt.de/urbio/httpdocs/content/ErfurtDeclaration_Eng.php) ;

L'ENGAGEMENT DE DURBAN (en ligne)

[http://www.iclei.org/fileadmin/template/project\\_templates/localactionbiodiversity/user\\_upload/LAB\\_Files/Durban\\_Commitment\\_14\\_Aug2008.pdf](http://www.iclei.org/fileadmin/template/project_templates/localactionbiodiversity/user_upload/LAB_Files/Durban_Commitment_14_Aug2008.pdf) ;

SECOND CURITIBA DECLARATION ON LOCAL AUTHORITIES AND BIODIVERSITY (en ligne en six langues):

telles que l'Action Locale pour la Biodiversité initiée et portée par ICLEI et UICN (LAB), Pioneer Project<sup>3</sup>, et d'autres réseaux intégrant nrg4SD<sup>4</sup>, NALAS<sup>5</sup> et MedCities<sup>6</sup>.

*En accord avec le « Plan d'Action pour les Gouvernements sub-nationaux, les Villes et Autres Autorités Locales 2011-2020 », approuvé par les 193 Parties à la Convention sur la Diversité Biologique<sup>7</sup>, nous nous engageons donc à :*

*Initier et soutenir et mobiliser des ressources pour maintenir le réseau Médiversité des gouvernements locaux et régionaux de la Méditerranée pour la biodiversité et la gestion des écosystèmes qui feront progresser l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire, et les différentes politiques sectorielles et inter sectorielles, l'innovation dans la planification urbaine, les infrastructures vertes, le développement social et le bien-être, la recherche de croissance verte et la complémentarité des divers réseaux existants oeuvrant pour le développement durable dans la région ;*

*Collaborer à la réalisation et la compilation des évaluations de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi qu'aux stratégies et plans d'action, aux différents niveaux de gouvernance, dans le but d'assurer une cohérence, de créer des synergies, et d'optimiser les résultats ;*

*Mettre en place et lorsque nécessaire développer une plateforme de collecte de données sur la biodiversité à échelle locale afin d'établir des systèmes de suivi et d'évaluation des planifications sur le long terme et pour faciliter la prise de décision et l'accès aux informations à tous les niveaux;*

Intégrer les mécanismes de données existantes concernant la biodiversité afin d'améliorer les efforts de recensement de données au niveau local pour établir des systèmes de suivi utiles pour la planification sur le long terme, améliorer la prise de décision et le reporting à tous les niveaux.

---

<http://www.cbd.int/authorities/informationresources.shtml> ;

DECLARATION DE NAGOYA-URBIO2010:

<http://www.cbd.int/authorities/doc/NagoyaDeclaration-URBIO-2010.pdf>

CHARTRE DE DURBAN SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (en ligne)

[http://www.iclei.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Global/initiatives/LG\\_roadmap\\_\\_COP\\_17\\_files/Durban\\_Adaptation\\_Charter\\_5Dec.pdf](http://www.iclei.org/fileadmin/user_upload/documents/Global/initiatives/LG_roadmap__COP_17_files/Durban_Adaptation_Charter_5Dec.pdf)

<sup>3</sup> Pour plus d'informations : [www.iclei.org/lab](http://www.iclei.org/lab)

<sup>4</sup> Network of Regional Governments for Sustainable Development: <http://www.nrg4sd.org/>

<sup>5</sup> Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe: <http://www.nalas.eu/>

<sup>6</sup> MedCities: <http://www.medcities.org/>

<sup>7</sup> La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) (en ligne) : <http://www.cbd.int/convention/about.shtml>

est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Elle a trois objectifs principaux : 1) la conservation de la diversité biologique ; 2) l'utilisation durable des composants de la diversité biologique ; 3) le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques. PLAN D'ACTION DE LA CDB POUR LES GOUVERNEMENTS SUB-NATIONAUX, LES VILLES ET AUTRES AUTORITÉS LOCALES POUR LA BIODIVERSITÉ 2011-2020 (en ligne) : <http://www.cbd.int/authorities/planofaction.shtml>

*Explorer* et poursuivre toute opportunité de collaboration, telle que la définition de partenariats et de projets concrets, pour renforcer la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi<sup>8</sup> pour la Biodiversité dans la région, dans la perspective du Sommet Ville et Biodiversité à Hyderabad, et des sommets à venir ;

*Inviter* tout type de bailleur de fonds et les partenaires de développement, à investir dans le développement durable dans la région méditerranéenne et de soutenir ce réseau pour permettre une meilleure prise en compte des gouvernements locaux et sub-nationaux en tant qu'agents d'une action effective locale et régionale et à inclure et à les impliquer dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre des stratégies.

### **Annexe - Termes de référence pour les membres du Réseau**

Avec l'appui institutionnel du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et ICLEI - Local Governments for Sustainability, les membres du Réseau des villes de la Méditerranée pour la Biodiversité s'engagent à :

- △ Coopérer avec les gouvernements nationaux et sub-nationaux pour réaliser des synergies et assurer l'alignement des stratégies de conservation de la biodiversité et les activités;
- △ Coopérer avec d'autres autorités locales dans la gestion de la biodiversité, en participant activement au partage des expériences et des meilleures pratiques dans le domaine, en gérant collaborativement les écosystèmes, et en exprimant des préoccupations et aspirations communes via des plateformes appropriées de plaidoyer;
- △ Surveiller les composants localement pertinentes de la biodiversité en utilisant, le cas échéant, des outils de gestion tels que l'Indice de Singapour sur la biodiversité des villes (CBI), et chercher à normaliser et à publier des données à travers le Global Biodiversity Information Facility (GBIF);
- △ Apprécier les services écosystémiques locaux pertinents et intégrer leurs valeurs sociales et économiques dans la planification, la comptabilité et les politiques, en s'appuyant sur les méthodes décrites dans l'étude globale, l'Economie des Ecosystèmes et la Biodiversité (TEEB);
- △ Engager avec les citoyens par voie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public, pour promouvoir les avantages de la biodiversité et favoriser le soutien du public pour sa protection;
- △ Chercher à engager de nouvelles initiatives internationales, réseaux, projets et programmes conçus pour améliorer la gestion de la biodiversité au niveau local.

---

<sup>8</sup> CDB COP 10 Décision X/2- Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 (en ligne)  
<http://www.cbd.int/decision/cop/?id=12268>